

Fiche produite par l'animation PEI du RRN à l'occasion du Comité consultatif du PEI du 30 janvier 2020

L'essentiel d'Horizon Europe (2021-2027)

Horizon Europe, le 8^{ème} Programme Cadre pour la Recherche et l'Innovation, est actuellement en cours de négociation entre les Etats-membres et la Commission européenne.

Contexte

Le Programme-Cadre pour la Recherche et le Développement est l'instrument communautaire de financement de la recherche, du développement et de l'innovation le plus important en Europe. Depuis 1984, huit PCRD se sont succédés sur des périodes quadriennales, puis septennales à partir du 7^{ème} PCRD (2007-2013)¹. Les programmes-cadres sont établis et supervisés par la Commission européenne, avec l'appui des Etats européens qui participent au budget du programme et à la rédaction des programmes. Les PCRD ont joué un rôle majeur dans la mise en place de la communauté européenne de la recherche et de l'innovation en favorisant la coopération entre les différents acteurs des Etats membres et des pays associés, tout en promouvant les projets de recherche interdisciplinaires. Les PCRD sont composés de différents instruments, programmes et actions auxquels les acteurs de la recherche et de l'innovation peuvent participer en répondant à des appels d'offres, thématiques ou non. Les PCRD soutiennent la recherche, le développement et l'innovation en Europe en apportant une aide financière et en favorisant les partenariats européens.

Objectifs des PCRD : améliorer la compétitivité européenne et favoriser l'innovation pour répondre aux enjeux majeurs.

Présentation d'Horizon 2020, rappel

Horizon 2020 est le 7^{ème} Programme Cadre pour la Recherche et le Développement européen. Financé par l'UE sur la période 2014-2029, Horizon 2020 visait à établir une stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette stratégie s'articule autour de 3 piliers :

- L'excellence scientifique : élever le niveau d'excellence scientifique et rendre l'Europe attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde.
- La primauté industrielle : investir sur les technologies industrielles clés pour la compétitivité des entreprises européennes.
- Les défis sociétaux : répondre aux grands défis sociétaux par une articulation entre les programmations nationales et européennes.

Horizon 2020 arrive à son terme, le futur programme cadre, Horizon Europe, est en cours de négociation entre les Etats membres et la Commission européenne.

Dans cette programmation, le **défi 2 « Sécurité alimentaire, Agriculture et Forêt durables, Recherches marines, maritimes et sur les eaux continentales, et Bio économie »** concernait particulièrement les appels relatifs au domaine agricole, certains appels du défi 5 « Action

climatique, environnement, efficacité énergétique, et matières premières" » pouvaient, aussi, être pertinents.

Présentation d'Horizon Europe

Horizon Europe est le futur programme-cadre pour la Recherche et l'Innovation de la Commission Europe, il prendra place à partir du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à 2027. Horizon Europe succède à Horizon 2020 (2014-2020).

Les objectifs qui lui sont assignés sont :

- Renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'Union européenne
- Stimuler la compétitivité
- Concrétiser les priorités politiques stratégiques de l'UE
- Contribuer à répondre aux problématiques mondiales

Agenda des négociations

Horizon Europe est actuellement en cours de négociation entre les Etats-membres et la Commission européenne. Un accord politique partiel des institutions de l'UE a été obtenu le 27 mars 2019. Le Parlement Européen l'a approuvé le 17 avril 2019 et a adopté une résolution législative sur la proposition de règlement.

Le Conseil Compétitivité a approuvé, le 29 novembre 2019, une orientation générale partielle sur l'annexe IV du règlement "Horizon Europe", qui traite des synergies entre Horizon Europe et d'autres programmes de l'UE, notamment la PAC. Cet accord permettra au Conseil d'entamer des négociations avec le Parlement européen en vue de l'adoption rapide du règlement, une fois qu'un accord sera intervenu sur le prochain cadre financier pluriannuel.

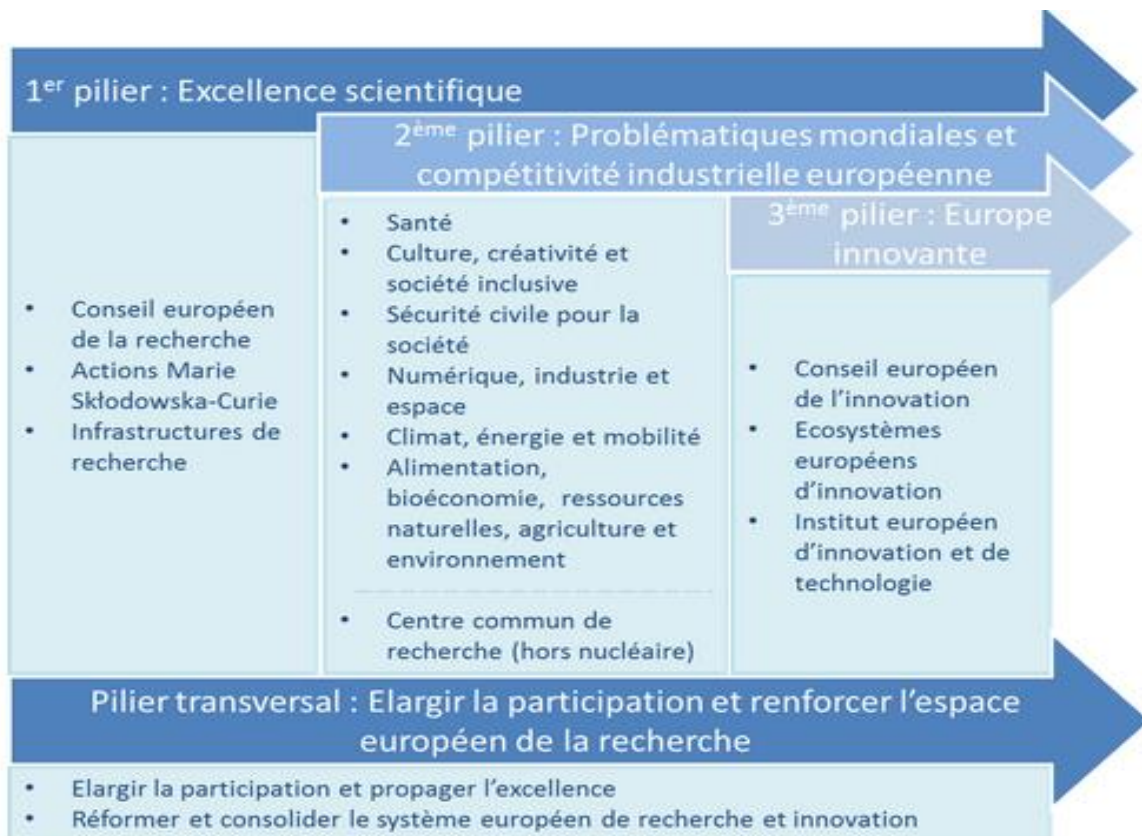
L'adoption du projet est donc conditionnée à l'acceptation du cadre financier européen pluriannuel.



En l'état actuel des négociations du projet de règlement Horizon, nous disposons d'ores et déjà de nombreuses informations présentées ci-après.

L'architecture de Horizon Europe

Horizon Europe est structurée en trois piliers :



Le budget d'Horizon Europe est conditionné aux négociations du cadre financier pluriannuel. La Commission propose 100 milliards d'euros, tandis que le Parlement européen souhaite un budget de 120 milliards d'euros.

A noter que les conditions d'éligibilité et d'octroi des financements dans Horizon Europe resteraient identiques à ceux dans Horizon 2020

Dans Horizon Europe, le thème de l'agriculture fait l'objet d'un cluster ainsi que d'une mission et de 10 partenariats.

Les clusters dans Horizon Europe

Qu'est-ce qu'un cluster dans Horizon Europe ?

Le pilier 2 « Défis mondiaux et compétitivité industrielle européenne » prévoit le regroupement d'activités de recherche et d'innovation au sein de clusters. Ces clusters doivent permettre aux différents acteurs de chaque thématique de se rencontrer et de converger autour d'actions et objectifs communs ; ils contribueront à favoriser le décloisonnement entre les différentes communautés.

Le pilier 2 est organisé en 6 « clusters » thématiques. Ces activités seront réalisées au travers de projets collaboratifs, qui seront sélectionnés sur la base d'appels à proposition.

Les 6 clusters :

1. "Santé"
2. "Culture, créativité et société inclusive"
3. "Sécurité civile pour la société"
4. "Numérique, industrie et espace"
5. "Climat, énergie et mobilité"
6. "Alimentation, bio économie, ressources naturelles, agriculture et environnement"

Proposition de la Commission pour le budget du pilier 2 : 52.7 milliards d'euros (soit 56% du budget d'Horizon Europe).

Le cluster 6, qu'est-ce que c'est ?

Le cluster 6 s'articule autour des thématiques de l'alimentation, de la bio-économie, des ressources naturelles, de l'agriculture et de l'environnement. Les activités financées par le cluster 6 doivent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et des accords de Paris.

Le « cluster 6 » a pour objectif de faire progresser les connaissances, accroître les capacités et développer des solutions novatrices dans le but d'accélérer la transition vers la gestion durable des ressources naturelles et d'assurer une sécurité alimentaire pour le bien des humains en Europe et dans le monde.

Il est structuré autour de 7 orientations clés en matière de R&I :

- Observations environnementales
- Biodiversité et capital naturel
- Agriculture, forêts et zones rurales
- Mers, océans, eaux continentales
- Systèmes alimentaires
- Systèmes d'innovation bio-sourcés
- Systèmes circulaires

Les objectifs visés pour l'ensemble du cluster 6 sont :

- Réduction des émissions et adaptation au changement climatique des écosystèmes, des systèmes de production et des populations en général ;
- Enrayer la dégradation de la biodiversité et restaurer nos écosystèmes ;
- Améliorer la gestion des ressources naturelles, tout en améliorant le bien-être des populations ;
- Développer des systèmes de productions basés sur la durabilité et l'inclusion ;
- Améliorer la compréhension des facteurs de changement des comportements socio-économique et démographiques ;
- Etablir un modèle de gouvernance propice à la durabilité écologique.

Les impacts attendus (mentionnés dans l'annexe 6 sur le cluster 6) sont :

- Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en agriculture
- Circularité et valorisation des déchets – Lien entre zones rurales, urbaines et péri-urbaines.
- Diversification des systèmes agricoles et forestiers- Nouvelles races et espèces résilientes- Légumineuses/protéines
- Adaptation au changement climatique – innovations dans les énergies renouvelables, mobilité et préventions des désastres naturels
- Services écosystémiques des agrosystèmes – Contribution à la protection des biodiversités et des écosystèmes – Bio et production durables, nouveaux éco-produits, chaînes de valeur
- Analyse des impacts des productions primaires
- Numérique en agriculture
- Mise en place de living-labs / démonstrateurs de l'agroécologie et scale up des démonstrations
- Approches multi-acteurs, multidisciplinaires et systémiques renforcées
- Importance des solutions numériques

Proposition de budget : environ 10 milliards d'euros.

Des appels à projets de ce cluster 6 seront dédiés à des projets multi-acteurs du PEI Agri.

En lien avec les programmes de travail du cluster 6, une mission et 10 partenariats relatifs aux domaines agriculture, forêt, systèmes alimentaires, biodiversité... sont prévus.

Les missions dans Horizon Europe

Qu'est-ce qu'une mission ?

Les missions visent à mieux articuler la RDI européenne aux besoins sociétaux, en renforçant leur visibilité et impact pour les citoyens. Calées sur les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies, elles doivent fonctionner selon une approche multi-acteurs et chaque « mission board » est constituée de 15 experts (1/3 académiques, 1/3 acteurs privés, 1/3 société civile).

Le rôle des missions :

- Orchestrer la diversité des connaissances et des expertises fragmentées ou inexploitées à travers l'Europe
- Définir un portefeuille de projets et d'appels à propositions pour répondre aux défis de façon stratégique et transversale
- Orienter les investissements vers la résolution de défis de façon plus ciblée et plus axée sur la résolution de problèmes
- Collaboration entre l'UE, les parties prenantes (société civile) et les citoyens

Les missions européennes de recherche et d'innovation visent à apporter des solutions à 5 grands défis identifiés par l'Union européenne :

- Cancer
- Adaptation au changement climatique
- Santé des océans, des mers, des eaux côtières et des eaux intérieures
- Des villes climatiquement neutres et intelligentes
- **Santé des sols et sécurité alimentaire**

Pour préciser les cinq grands domaines de mission, la Commission a nommé un conseil de mission pour chaque domaine : les *missions boards*. Les "comités des missions" seront composés d'experts indépendants de haut niveau, qui aideront à définir les missions, y compris leurs objectifs, indicateurs et calendriers respectifs.

La mission « santé du sol et l'alimentation » concernera entre autres le domaine de l'agriculture.

Le Président du Comité de la mission « Santé des sols et alimentation » est Cees Veerman, Ministre néerlandais de l'Agriculture de 2002 à 2007, il a également été président du Conseil des ministres de l'Agriculture de l'UE.

La Commission a indiqué vouloir que les missions (transversales aux 3 piliers) représentent environ 10% du budget du programme Horizon Europe soit 10 milliards d'euros.

Du fait de leur rôle intégrateur, les missions ne devraient pas bénéficier de financement supplémentaire, elles s'intégreront dans les autres dynamiques (appels à projets du PCRI, appels à projets des partenariats, appels nationaux et/ou régionaux).

Les partenariats dans Horizon Europe

Les partenariats sont complémentaires aux appels à projets lancés par la Commission Européenne. Leurs programmes de travail sont élaborés par les participants au partenariat et font l'objet d'accords entre les financeurs des Etats membres ou des Etats associés au programme cadre (ces accords visent à préciser les financements et les modalités).

Les partenariats existent déjà sous Horizon 2020. Une nouvelle génération de partenariats public-publics ou publics-privés est à prévoir dans Horizon Europe, selon une architecture simplifiée et déclinée en 3 modèles de gouvernance.

Les 3 types de partenariats

1. Les Partenariats co-programmés (CP)

Les partenariats co-programmés sont créés sur la base de protocoles d'accords ou d'accords contractuels entre la Commission et les partenaires. Les partenariats co-programmés sont mis en œuvre via des appels classiques sur le modèle des contrats publics-privés actuels.

2. Partenariats cofinancés (CF)

Les partenariats cofinancés se fondent sur l'engagement des partenaires, à travers des contributions financières ou en nature, et de la réalisation d'activités (pertinentes) au service d'une action.

3. Partenariats institutionnalisés (A185 ou A187 du TFUE)

Les partenariats institutionnalisés sont mis en œuvre uniquement lorsque les autres formes de partenariats s'avèrent inadaptées. Ils impliquent la participation et la contribution financière des Etats membres ou des organismes issus de l'article 185 ou 187 du TFUE.

Les partenariats en lien avec le cluster 6

La Commission européenne vient de fixer une liste de 48 propositions de partenariats, dont 10 concernent le cluster 6 :

- Vers une agriculture plus durable : living labs et infrastructure de recherche pour l'agroécologie (CF)
- Partenariat européen sur les animaux et la santé (CF ou CP)
- Observations environnementales pour une agriculture européenne durable (CF ou CP)
- Protéger la biodiversité pour sauvegarder la vie sur Terre (CF)
- Une économie bleue productive, durable et neutre pour le climat (CF)
- Systèmes alimentaires sains et durables pour les citoyens, la planète et le climat (CF ou CP)
- Partenariat européen pour une économie circulaire bio-sourcée en Europe : innovation durable pour la création de valeur locale à partir des déchets et de la biomasse (CP ou A 187)
- Water4All: sécurité en eau pour la planète (CF ou CP)
- Santé et résistance microbienne (CF)
- Création d'un service géologique pour l'Europe (CF)

Le pilier 3

Une nouveauté d'Horizon Europe réside dans la création d'un pilier spécifique dédié à l'innovation : le pilier 3.

Le pilier III d'Horizon Europe est organisé en 3 blocs :

- Conseil européen de l'innovation (EIC) : budget proposé de 10 Mds€,
- Ecosystèmes européens d'innovation (EIE) : budget proposé de 500 M€,
- Institut de technologie et d'innovation (EIT et KIC) : budget proposé de 3 Mds€.

Parmi les principales nouveautés d'Horizon Europe, outre les Partenariats et les domaines de missions, figurent le Conseil Européen d'innovation et les écosystèmes européens d'innovation (pilier III).

Nous reviendrons sur les objectifs et les modalités de mobilisation de ce troisième pilier, en particulier sur les nouveautés.